

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021
COMPTE-RENDU

Vu les circonstances exceptionnelles,
le conseil Municipal ne s'est pas réuni dans la salle du conseil municipal mais dans
la salle des Fêtes de Coulombs.

À ce jour, l'impossibilité de respecter les mesures sanitaires dans le lieu habituel constitue une raison exceptionnelle de modification de ce lieu. La réunion s'est déroulée dans le strict respect des règles de distanciation et des gestes barrières.

Coulombs, le 24 septembre 2021

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Société d'Economie Mixte « Le Caducée » : rapport d'activité & bilan financier
- Travaux de remise en état de la toiture de la Mairie avec des tuiles plates neuves et aménagement et isolation des combles : étude et validation de la consultation (appelée procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R 2122-8 et R 2123-1 1° du code de la commande publique) et des pièces (lettre de consultation, AE, CCTP & CCAP)
- Travaux : étude des offres pour la mission de coordination de chantier « Sécurité et Protection de la Santé » (C.S.P.S. : Coordination Sécurité Protection de la Santé) pour la réfection de la toiture de la Mairie et l'aménagement des combles
- Micro-crèche : étude du budget prévisionnel et de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.)
- Micro-crèche : étude des offres pour la prestation de « contrôleur technique de travaux »
- Travaux : entretien général de la commune (chemins, routes, trottoirs,...)
- Travaux : étude des coûts pour désamianter et démolir un bâtiment « préfabriqué »
- Travaux : rue de Paris & rue des remparts
- Travaux à Chandelles : curage des fossés pour faciliter l'écoulement des eaux et lutter contre les inondations
- Travaux : contrat d'entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales
- Projet d'aménagement de l'extension du cimetière
- Déviation des communes de Nogent-le-Roi, Coulombs et Lormaye
- Questions diverses

Le lundi 13 septembre 2021, les membres du conseil municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 29 juillet 2021, se sont réunis.

Sont présents : Mme Catherine MARIE, M.Daniel GUILLY, M.Roland PETIT, Mme Claudine ABHERVE, M.Francis GUILLARD, M.Didier LE BARS, M.Pascal LENOIR, M.Jean-Luc MARTIN, M.Patrick JOYEUX et M.Jean-Noël MARIE.

Mme Valérie MONOT est absente et a donné pouvoir à M. Jean-Noël MARIE.

Mme Sylvie DE ROA est absente et a donné pouvoir à Mme Catherine MARIE.

Mme Nathalie ANDREU est absente et a donné pouvoir à M.Roland PETIT.

Mme Murielle LEROY et Mme Jacqueline FOUQUET sont absentes.

La séance débute à 20h00.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU PRECEDENT

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu précédent.

COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

M.Roland PETIT, Président du SIRP, présente la synthèse des travaux réalisés pendant la période estivale : réfection d'une toiture, rénovation et réfection du hall d'entrée, du couloir, des sanitaires, de l'éclairage, du réseau de plomberie,...

M.Roland PETIT fait part à l'assemblée de l'organisation d'une réunion avec l'Inspecteur de Circonscription. Ce dernier a évoqué la crainte d'une fermeture de 1 à 2 classes l'année prochaine.

M.Didier LE BARS informe les élus de Coulombs du vote des nouveaux statuts pour le Jumelage. Lors de l'assemblée générale organisée le 11 septembre, il a été évoqué les activités passées et à venir. Un règlement doit être mis en place dans les trois mois.

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE « LE CADUCEE » : RAPPORT D'ACTIVITE & BILAN FINANCIER

La Commune de Coulombs détient 1.700 des 2.250 actions constituant le capital social, soit plus de 75 %. Ce rapport concerne l'exercice 2020, clos le 31 décembre 2020.

Cette société a été constituée pour réaliser et accueillir comme locataire la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Coulombs, sise au 23 Grande Rue à Coulombs.

Deux baux existent actuellement, consentis par la SEM LE CADUCÉE au profit des praticiens qui exercent dans les locaux.

Au titre de l'année 2020, il a été enregistré un chiffre d'affaires de 67.850 €, soit une perte par rapport à 2019 qui avait enregistré un chiffre d'affaires de 76.791 € : perte due à la gratuité de 2 loyers cause « COVID-19 », ainsi qu'à la suite du départ en retraite du Dr BONNARDEL.

Ce chiffre d'affaires correspond à la perception des loyers de l'immeuble situé 23 Grande Rue à Coulombs et à la refacturation de la taxe foncière aux professionnels de santé.

S'agissant des charges d'exploitation, elles ont été enregistrées pour un montant de 85.318€ en augmentation par rapport à l'exercice précédent (79 839 €).

Le résultat financier est déficitaire de 3.905,92 €, compte tenu de produits financiers pour 63.20 € et de charges financières correspondant aux intérêts des emprunts pour 3.969,12€, contre un résultat financier déficitaire de 4.132,61 € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est positif et s'élève à 13.620 €, correspondant aux produits exceptionnels (réintégration de la quote-part des subventions), ces subventions étant identiques à celles de l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat net de l'exercice écoulé est une perte de 6.014 € alors qu'il avait été enregistré un bénéfice de 6.439 € au titre de l'exercice précédent.

A l'actif du bilan, nous constatons que le terrain présente une valeur de 170.000 €, les constructions ont une valeur brute (avant amortissements) de 668.461 € et les aménagements ont une valeur brute de 545.995 €.

Au 31 décembre 2020, la société disposait d'une trésorerie à hauteur de 17.821 € et les placements s'élevaient à 80.100 €, ce qui représente une trésorerie disponible de 97.921 €.

La SEM LE CADUDEE détient 97.921€, ce qui permet d'envisager l'avenir sereinement.

Faits marquants

Les principaux travaux correspondent à la rénovation de l'accueil et le changement de la porte d'entrée.

Affectation et répartition des résultats

L'exercice 2020 fait ressortir une perte de 6.014 €, qui a été affectée aux pertes antérieures.

Établissement des comptes par l'Expert-comptable et Contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

Nous vous rappelons que les comptes de la SEM LE CADUCÉE sont établis par le Cabinet EXPERTS CONSEILS & GESTION et contrôlés par des Commissaires aux comptes, le CABINET GAMBERT & ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire, et le CABINET DENJEAN & ASSOCIES, Commissaire aux comptes suppléant.

Dépôt des comptes annuels auprès du Tribunal de Commerce de CHARTRES

Conformément aux dispositions légales, nous vous indiquons également que les comptes de la Société sont déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Chartres et qu'ils sont donc consultables par tout intéressé qui pourrait en faire la demande.

Contrôle par la Préfecture d'Eure-et-Loir

Par ailleurs, tous les ans, ainsi que l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en fait obligation, l'ensemble des documents relatifs à l'approbation des comptes annuels de la SEM LE CADUCÉE est transmis à la Préfecture d'Eure-et-Loir, dès après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Les élus approuvent le rapport d'activité et le bilan financier à la majorité.
Mme Sylvie DE ROA s'abstient.

**TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA TOITURE DE LA MAIRIE AVEC
DES TUILES PLATES NEUVES ET AMENAGEMENT ET ISOLATION DES
COMBLES : ETUDE ET VALIDATION DE LA CONSULTATION (APPELEE
PROCEDURE ADAPTEE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2123-1, R
2122-8 ET R 2123-1 1° DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE) ET DES
PIECES (LETTRE DE CONSULTATION, AE, CCTP & CCAP)**

Les élus, après plusieurs réunions de travail, étudient les documents suivants :

- le contenu de la lettre de consultation de la procédure adaptée établie en application des articles L.2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la commande publique
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCTP)
- l'Acte d'Engagement (AE)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- La note descriptive technique du besoin pour les 2 lots et un plan élaboré, à titre indicatif
- Une attestation de visite
- Un Formulaire DC1 et la notice explicative.

Les élus du conseil municipal votent à l'unanimité la consultation « PROCEDURE ADAPTEE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2123-1, R 2122-8 ET R 2123-1 1° DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE » et les documents présentés pendant la séance : lettre de consultation, AE, CCTP et CCAP.

M.Le Maire remercie Mme LE BRIS, Directrice juridique de la Communauté de Communes, pour avoir conseillé la commune, vérifié et contrôlé la procédure et toutes les pièces et documents.

**TRAVAUX : ETUDE DES OFFRES POUR LA MISSION DE
COORDINATION DE CHANTIER « SECURITE ET
PROTECTION DE LA SANTE » (C.S.P.S. : COORDINATION SECURITE
PROTECTION DE LA SANTE) POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE
LA MAIRIE ET L'AMENAGEMENT DES COMBLES**

M.LE BARS présente le résultat de l'étude du dossier et des devis et présente les devis fournis par deux sociétés :

- SOCOTEC : le montant est de 960€
- APAVE : le montant est de 988€

Les élus votent à l'unanimité le devis proposé par la société SOCOTEC pour réaliser cette mission.

**MICRO CRECHE : ETUDE DU BUDGET PREVISIONNEL ET DE L'AVANT-
PROJET DEFINITIF (A.P.D.)**

M.Le Maire présente l'APD et le budget prévisionnel.

Pour rappel, les intervenants sont :

- TANDEM architectes
- Maître d’Ouvrage : Mairie de Coulombs – place de la Mairie – 28210 Coulombs

Le budget est présenté, sous réserve de la modification concernant les baies vitrées et les éléments demandés par le bureau de contrôle. La partie électricité sera précisée par le plan d’électricité (validé par le bureau de contrôle). Le plancher chauffant et les aménagements extérieurs sont conservés dans leur totalité.

Les éléments suivants seront pris en charge par la maîtrise d’ouvrage (à mettre en option dans l’appel d’offre) :

- Évacuation des terres excédentaires
- Reprise des terres
- Plantations dont l’engazonnement
- Pose des demi-rondins pour les places de stationnement

Les éléments suivants seront pris en charge par les exploitantes (à mettre en option dans l’appel d’offre) :

- Stores solaires extérieurs
- Placards intégrés (aménagement intérieur, portes, serrures)
- Éléments de cuisine pour biberonnerie et kitchenette



TANDEM architectes
3, rue Rotrou - 28100 Dreux
02 37 43 80 15
contact@tandemarchitectes.com
SIRET 838 328 672 00012

23/07/2021

Estimatif - Crèche de 14 berceaux - Coulombs	
APD	

Installation de chantier	9 917,33 €
Fondations	31 644,00 €
Gros œuvre	88 154,68 €
Charpente	26 040,60 €
Couverture	26 351,32 €
Menuiseries extérieures	36 200,00 €
Plâtre	29 069,75 €
Menuiseries intérieures	8 006,10 €
Electricité et SSI	16 088,50 €
Plomberie	13 440,00 €
Chauffage Ventilation	74 550,00 €
Revêtements	27 438,20 €
Extérieurs et réseaux	45 924,58 €
TOTAL HT	432 825,06 €
TVA 20%	86 565,01 €
TOTAL TTC	519 390,07 €

Les élus du conseil municipal votent à la majorité l’APD et le budget prévisionnel, Nathalie ANDREU s’abstient.

MICRO CRECHE : ETUDE DES OFFRES POUR LA PRESTATION DE « CONTROLEUR TECHNIQUE DE TRAVAUX »

M.LE BARS présente le résultat de l'étude du dossier et des devis et présente les devis fournis par deux sociétés :

-SOCOTEC : le montant du devis est de 3.900€

-APAVE : le montant du devis est de 4.000€

Les élus de Coulombs vote à la majorité en faveur du devis de la société SOCOTEC. Mme Nathalie ANDREU s'abstient.

TRAVAUX : ENTRETIEN GENERAL DE LA COMMUNE (CHEMINS, ROUTES, TROTTOIRS,...)

Un travail important a été réalisé cette année :

-90% des chemins et talus ont été élagués, broyés et tondu

-88 tonnes de calcaire ont été utilisées pour la réfection des chemins

Pour réaliser le balayage de la voirie, deux devis ont été établis pour l'entretien sur l'ensemble de la commune des caniveaux, comptant 9Km de voirie, soit une intervention sur un linéaire de 18Km.

La société SATRI propose une prestation supplémentaire par rapport à leur concurrent : le passage d'une monobrosse métallique suivi d'un balayage mécanique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'intervention de la société SATRI pour un montant de 2.244€.

TRAVAUX : ETUDE DES COUTS POUR DESAMIANTER ET DEMOLIR UN BATIMENT « PREFABRIQUE »

Tous les prélèvements analysés en laboratoire ont confirmé la présence d'amiante dans l'ensemble des matériaux du bâtiment.

Trois devis ont été établis. Les élus sont favorables pour ce projet de démolition qui pourrait être prévu en 2022. Une demande de subvention sera réalisée rapidement.

TRAVAUX : RUE DE PARIS & RUE DES REMPARTS

Rue de Paris :

Des travaux sont nécessaires pour éviter des inondations chez des riverains en cas de fortes pluies. Il est prévu un curage des fossés, la réalisation de saignées et une pose de bordures en béton.

Trois entreprises ont été sollicitées pour recevoir des devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le montant du devis le moins-disant : la société SGRP pour un montant de 5.351,76€.

Rue des Remparts :

Le problème est identique à la rue de Paris. En cas de fortes pluies, les eaux de ruissellement s'engouffrent chez les particuliers et inondent leurs maisons. Il est prévu la pose de bordures, de caniveaux et la réalisation d'un revêtement en enrobé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'intervention de la société Polvé pour un montant de 2.818,80€.

CURAGE DES FOSSES POUR FACILITER L'ÉCOULEMENT DES EAUX ET LUTTER CONTRE LES INONDATIONS

Trois fossés sont concernés : le fossé des étangs, celui du chemin des Bois et celui situé à l'extrémité de la rue de la Ribordière. Trois entreprises ont été sollicitées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'intervention de la société SGRP, la moins-disante, pour un montant de 1.356€.

TRAVAUX : CONTRAT D'ENTRETIEN DES RESEAUX D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Afin de prévenir les risques d'inondations, il est prévu l'entretien du réseau des eaux pluviales sur l'ensemble de la commune. La durée du contrat est fixée à 5 ans pour un passage annuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'intervention de la société SPL pour un montant annuel de 2.334€.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'EXTENSION DU CIMETIÈRE

La prochaine réunion aura lieu cet automne.

DEVIATION DES COMMUNES DE NOGENT-LE-ROI, COULOMBS ET LORMAYE

M. Le Maire tient à informer les habitants de Coulombs et les élus de Coulombs de la volonté du nouveau Président du Conseil départemental de finaliser rapidement les travaux concernant la traversée de la vallée et la nouvelle tranche de travaux que reliera la RD 4 (Route d'Épernon) à la RD 983 (Route de Faverolles). Les travaux pourraient reprendre dès 2022.

Il est évoqué les travaux de consolidation pour sécuriser et rénover le pont situé grande rue à Coulombs. Les services du Conseil départemental assurent une surveillance régulière. Sa rénovation aura lieu dès que les services du Conseil départemental la jugeront nécessaire pour assurer la sécurité. M. Le Maire va interroger les services du Conseil départemental pour avis.

QUESTIONS DIVERSES

M. Didier LE BARS signale la nécessité de réaliser le marquage au sol devant le Café LE CYGNE.

M. Roland PETIT évoque l'état de la chaussée de la RD116 à Chandelles et la nécessité de poursuivre les études afin de concrétiser ce projet. M. Le Maire est d'accord et propose d'organiser une nouvelle réunion de travail dont l'ordre du jour sera l'étude des coûts et le financement de ces travaux dont le budget nécessaire sera de plus d'un million d'euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H48.

M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs
Conseiller départemental du Canton d'Épernon

